

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures**

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du 26 mars 2023 des Elections Municipales complémentaires partielles, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice :	<b>11</b>
	Présents	<b>10</b>
	Votants	<b>11</b>

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, RAMOS CAMACHO Marie, JOSSERAND Clara, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, SAMBUIS Xavier, DAULIACH Gaëtane

**ABSENTS :** M. DIDIER Guy (pouvoir à BAUDRAY Fabrice)  
Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Election des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Fabrice BAUDRAY, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints, postes vacants.

Monsieur DIDIER Guy, élu 1<sup>er</sup> adjoint au Maire lors de la séance du conseil municipal du 23 mai 2020 demeure 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Vu les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 du CGCT,

Après s'être assuré que le quorum est atteint,

Après avoir voté à scrutin secret,

**Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Votants : 11                      Blanc(s) : 0                      Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

**Résultats :** Monsieur ARNAUD Marc a obtenu 11 voix.

**Monsieur ARNAUD Marc ayant obtenu 11 voix, a été proclamé élu 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire.**

**Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Votants : 11                      Blanc(s) : 0                      Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

**Résultats :** Monsieur SAMBUIS Xavier a obtenu 11 voix.

**Monsieur SAMBUIS Xavier, ayant obtenu 11 voix, a été proclamé élu 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.**

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY



*la secrétaire de séance*  
*Marie Ramos Camacho*  
*[Signature]*

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-13

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures**

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du 26 mars 2023 des Elections Municipales complémentaires partielles, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice :	<b>11</b>
	Présents	<b>10</b>
	Votants	<b>11</b>

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, RAMOS CAMACHO Marie, JOSSERAND Clara, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, SAMBUIS Xavier, DAULIACH Gaëtane

**ABSENTS :** M. DIDIER Guy (pouvoir à M. BAUDRAY Fabrice)

**Adopté à :**

**POUR :** **11**

**CONTRE :** **0**

**ABSTENTIONS :** **0**

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Indemnités de fonctions**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

Vu l'article R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Considérant que la commune compte 352 habitants (population totale authentifiée – données insee 2022),

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 25,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :  
Taux en pourcentage de l'indice 1027 ou de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :  
Maire : 25,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique  
Adjoints : 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.
- Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (à l'exception du maire), est annexé à la présente délibération en application du L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de mairie  
Paule Ramos Guado  
Ramos

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 073-217302801-20230403-2023\_DCM13-DE

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FO

Population : 352 habitants (insee 2022)

Fonction	NOM	Taux maximal autorisé	Taux voté sans majoration	Montant brut mensuel alloué sans majoration	Taux voté avec majoration	Montant brut mensuel alloué avec majoration
Maire	BAUDRAY Fabrice	25,5 %	25,5 %	1026,51 €	/	/
1 <sup>er</sup> adjoint	DIDIER Guy	9,90 %	9,90 %	398,52 €	/	/
2 <sup>ème</sup> adjoint	ARNAUD Marc	9,90 %	9,90 %	398,52 €	/	/
3 <sup>ème</sup> adjoint	SAMBUIS Xavier	9,90 %	9,90 %	398,52 €	/	/

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**

Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-14

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures**

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du 26 mars 2023 des Elections Municipales complémentaires partielles, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice :	<b>11</b>
	Présents	<b>10</b>
	Votants	<b>11</b>

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, RAMOS CAMACHO Marie, JOSSERAND Clara, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, SAMBUIX Xavier, DAULIACH Gaëtane

**ABSENTS :** M. DIDIER Guy (pouvoir à M. BAUDRAY Fabrice)

**Adopté à :****POUR :** 11**CONTRE :** 0**ABSTENTIONS :** 0

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Modifications des commissions communales**

Suite à l'élection municipale complémentaire partielle, scrutin du 26 mars 2023, et à l'élection des cinq élus manquants, il y a lieu de modifier les commissions communales. Il est rappelé que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Le Maire préside ces commissions... »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la constitution des commissions communales comme suit :

**1/ TOURISME, SPORTS, LOISIRS, INFORMATION, COMMUNICATION, JEUNESSE, CULTUREL :*****Vice-Président : Marie RAMOS CAMACHO***

Membres : Clara JOSSERAND, Gaëtane DAULIACH, Jean-Yves BOUVET, Xavier SAMBUIX, Christophe BALMAIN, Philippe CHAIX



Représentants au CA de l'Office de Tourisme: Marie RAMOS CAMACHO, Clara JOSSERAND, Christophe BALMAIN, Gaëtane DAULIACH, Jean-Yves BOUVET

**2/ AFFAIRES SOCIALES, ASSOCIATIONS, ECOLE :**

***Vice-Président : Marie RAMOS CAMACHO***

Membres : Christophe BALMAIN, Gaëtane DAULIACH, Xavier SAMBUIS

**3/ TRAVAUX, ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX, VOIES, RESEAUX, PATRIMOINE :**

***Vice-Président : Marc ARNAUD***

Membres : Christophe BALMAIN, Guy DIDIER, Xavier SAMBUIS, Jean-Yves BOUVET

**4/ FINANCES, IMPOTS :**

***Vice-Président : Clara JOSSERAND***

Membres : Marc ARNAUD, Guy DIDIER, Christian CHARPIN, Philippe CHAIX

**5/ PLU, URBANISME, PERMIS DE CONSTRUIRE, PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, SIGNALÉTIQUE :**

***Vice-Président : Guy DIDIER***

Membres : Christophe BALMAIN, Christian CHARPIN, Xavier SAMBUIS, Jean-Yves BOUVET, Marie RAMOS CAMACHO

**6/ AFFAIRES AGRICOLES :**

***Vice-Président : Christophe BALMAIN***

Membres : Marc ARNAUD, Guy DIDIER, Xavier SAMBUIS

**7/ ENVIRONNEMENT, HYGIENE, SECURITE :**

***Vice-Président : Gaëtane DAULIACH***

Membres : Marc ARNAUD, Clara JOSSERAND, Marie RAMOS CAMACHO, Jean-Yves BOUVET, Philippe CHAIX, Christian CHARPIN

**8/ DELEGATION DU SERVICE PUBLIC, TRAVAUX DES PISTES, IMPLANTATION DES REMONTEES MECANIQUES :**

***Vice-Président : Marc ARNAUD***

Membres : Guy DIDIER, Christophe BALMAIN, Xavier SAMBUIS, Jean-Yves BOUVET, Gaëtane DAULIACH

Pour extrait conforme  
A Saint Sorlin d'Arves, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de séance  
Marie RAMOS CAMACHO  
*[Signature]*

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-15

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures**

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du 26 mars 2023 des Elections Municipales complémentaires partielles, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

**Nombre de Conseillers :** En exercice : **11**  
Présents **10**  
Votants **11**

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, RAMOS CAMACHO Marie, JOSSERAND Clara, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, SAMBUIX Xavier, DAULIACH Gaëtane

**ABSENTS :** M. DIDIER Guy (pouvoir à M. BAUDRAY Fabrice)

**Adopté à :**

**POUR :** **11**

**CONTRE :** **0**

**ABSTENTIONS :** **0**

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Election des membres du CCAS**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que suite aux élections municipales complémentaires partielles, il y a lieu d'élire 3 membres au sein du conseil municipal, postes vacants.

Il expose qu'il y a lieu d'élire au scrutin secret les 3 membres du conseil municipal qui doivent faire partie du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en sus de Monsieur DIDIER Guy précédemment élu et Monsieur le Maire, président de droit.

Le scrutin a lieu et donne les résultats suivants :

Mme Gaëtane DAULIACH nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)  
M. Xavier SAMBUIX nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)  
M. Christophe BALMAIN nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)

MM. Gaëtane DAULIACH, Xavier SAMBUIS et Christophe BALMAIN sont élus membres du CCAS en sus de M. DIDIER Guy et M. BAUDRAY Fabrice, président de droit.

Pour extrait conforme  
A Saint Sorlin d'Arves, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de séance  
Faúe LAMOS GAMACHO  
*Faúe Lamos Gamacho*



**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
 Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-16

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures**

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du 26 mars 2023 des Elections Municipales complémentaires partielles, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice :	<b>11</b>
	Présents	<b>10</b>
	Votants	<b>11</b>

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, , RAMOS CAMACHO Marie, JOSSERAND Clara, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, SAMBUIS Xavier, DAULIACH Gaëtane

**ABSENTS :** M. DIDIER Guy (pouvoir à M. BAUDRAY Fabrice)

**Adopté à :**

**POUR :** 11

**CONTRE :** 0

**ABSTENTIONS :** 0

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Election des membres de la Commission Délégation de Service Public**

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui disposent qu'une commission analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et analyse les propositions de ces derniers ;

Considérant que cette commission est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, du Maire, Président, et 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant la liste des candidatures déposées ;

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public :

Au regard des résultats obtenus, sont ainsi déclarés élus :

Les délégués titulaires sont :

- A : ARNAUD Marc
- B : BALMAIN Christophe
- C : SAMBUIS Xavier

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 073-217302801-20230403-2023\_DCM16-DE

Les délégués suppléants sont :

- A : DIDIER Guy
- B : BOUVET Jean-Yves
- C : DAULIACH Gaëtane

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 4 avril 2023

Le Maire,

Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de séance  
Faïe RAMOS CAMACHO  
Faïe

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-17

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures**

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du 26 mars 2023 des Elections Municipales complémentaires partielles, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice :	11
	Présents	10
	Votants	11

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, , RAMOS CAMACHO Marie, JOSSERAND Clara, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, SAMBUIX Xavier, DAULIACH Gaëtane

**ABSENTS :** M. DIDIER Guy (pouvoir à M. BAUDRAY Fabrice)

**Adopté à :**

**POUR :** 11

**CONTRE :** 0

**ABSTENTIONS :** 0

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Désignation de 3 membres à la Commission de Suivi de la Délégation de Service Public Remontées Mécaniques et Domaine Skiable**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que dans le cadre de la délégation de service public Remontées Mécaniques et conformément à l'article 5 du contrat de délégation de service public du domaine skiable et des remontées mécaniques de Saint Sorlin d'Arves, une commission de suivi est mise en place et est composée de 3 représentants de la commune désignés au sein du conseil municipal (dont le Maire) et de 3 représentants désignés par le délégataire.

Cette commission a pour objet d'instaurer une structure de concertation entre le délégataire et la commune et ne donne que des avis consultatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** comme représentants de la commune au sein de la commission de suivi du contrat de délégation de service public du domaine skiable et des remontées mécaniques de Saint Sorlin d'Arves :

Mr BAUDRAY Fabrice, Maire

Mr ARNAUD Marc

Mr SAMBUIX Xavier

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 4 avril 2023

Le Maire,

Fabrice BAUDRAY



*la secrétaire de séance*  
*Marie Ramos Camacho*

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
 Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-18

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures**

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du 26 mars 2023 des Elections Municipales complémentaires partielles, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice :	<b>11</b>
	Présents	<b>10</b>
	Votants	<b>11</b>

**PRESENTS** : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, RAMOS CAMACHO Marie, JOSSERAND Clara, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, SAMBUIS Xavier, DAULIACH Gaëtane

**ABSENTS** : M. DIDIER Guy (pouvoir à M. BAUDRAY Fabrice)

**Adopté à :**

**POUR :** 11

**CONTRE :** 0

**ABSTENTIONS :** 0



Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-2 qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;
- Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;
- Considérant la liste des candidatures déposées ;

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres ;

Au regard des résultats obtenus par chaque liste, sont ainsi déclarés élus :

Les délégués titulaires sont :

- A : ARNAUD Marc
- B : DIDIER Guy
- C : BALMAIN Christophe

Les délégués suppléants sont :

- A : CHARPIN Christian
- B : BOUVET Jean-Yves
- C : SAMBUIS Xavier

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de séance  
Païe RAMOS GAMAHO  
Païe

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures**

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du 26 mars 2023 des Elections Municipales complémentaires partielles, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice :	<b>11</b>
	Présents	<b>10</b>
	Votants	<b>11</b>

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, RAMOS CAMACHO Marie, JOSSERAND Clara, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, SAMBUIS Xavier, DAULIACH Gaëtane

**ABSENTS :** M. DIDIER Guy (pouvoir à M. BAUDRAY Fabrice)

**Adopté à :**

**POUR :** **11**

**CONTRE :** **0**

**ABSTENTIONS :** **0**

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Désignation des membres au sein des organismes extérieurs et Etablissements publics à coopération intercommunale et commissions obligatoires**

Selon l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et après l'élection municipale complémentaire partielle de 5 conseillers municipaux élus lors du scrutin du 26 mars 2023, sont désignés à l'unanimité, comme titulaires et suppléants les personnes ci-dessous :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ARVAN (SIVAV)**

Titulaires : M. DIDIER Guy et M. CHAIX Philippe

Référent sentiers : M. CHAIX Philippe

**COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN (3CMA)**

**1/ CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)**

Mme DAULIACH Gaëtane

**2/ COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

M. BAUDRAY Fabrice





**3/ COMMISSION APPELS D'OFFRES**

M. BAUDRAY Fabrice

**4/ COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

M. BAUDRAY Fabrice

**5/ COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Titulaire : M. BALMAIN Christophe

Suppléant : M. SAMBUIS Xavier

**9/ URBANISME, PLUi-HD – Urbanisme et Mobilité, HABITAT**

M. BAUDRAY Fabrice et M. BOUVET Jean-Yves

**10/ EPFL Etablissement public Foncier Local de la Savoie**

M. BAUDRAY Fabrice

**11/ EPIC TOURISME**

M. BAUDRAY Fabrice et Mme DAULIACH Gaëtane

**12/ SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (SPM)**

Titulaire : M. BALMAIN Christophe

Suppléant : Mme RAMOS CAMACHO Marie

**13/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERS DE MAURIENNE (SIRTOMM)**

Titulaire : M. BAUDRAY Fabrice

**COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES 3 CMA**

- **AGRICULTURE** : M. DIDIER Guy
- **COMMERCE REVITALISATION DES CENTRES BOURGS** : M. BALMAIN Christophe
- **COMMUNICATION** : M. BAUDRAY Fabrice et Mme DAULIACH Gaëtane
- **EAU, ASSAINISSEMENT** : M. BAUDRAY Fabrice et M. ARNAUD Marc
- **ECONOMIE, TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** : Mme DAULIACH Gaëtane
- **MOBILITE** : M. BAUDRAY Fabrice
- **SENTIERS** : M. CHAIX Philippe
- **TOURISME** : Mme RAMOS CAMACHO Marie et Mme DAULIACH Gaëtane
- **TRAVAUX** : M. BAUDRAY Fabrice et M. ARNAUD Marc
- **URBANISME – PLUi HD** : M. BAUDRAY Fabrice et M. BOUVET Jean-Yves

Pour extrait conforme  
A Saint Sorlin d'Arves, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY



*la secrétaire de mairie*  
*Marie Ramos Camacho*

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-20

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars à dix-huit heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BAUDRAY Fabrice, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2023**

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 11  
Présents 10  
Votants 11

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, RAMOS CAMACHO Marie, JOSSERAND Clara, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, SAMBUIS Xavier, DAULIACH Gaëtane

**ABSENTS :** M. DIDIER Guy (pouvoir à M. BAUDRAY Fabrice)

**Adopté à :**

**POUR :** 11

**CONTRE :** 0

**ABSTENTIONS :** 0

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Désignation des délégués à l'Etablissement Public Foncier Local de Savoie (EPFL)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Monsieur BAUDRAY Fabrice comme délégué titulaire et M SAMBUIS Xavier comme délégué suppléant au sein de l'Etablissement Public Foncier Local de Savoie.

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de séance  
Marie RAMOS CAMACHO